L'ABEILLE.

ANS, EN EDITION COMPLETE.....$12 | payable d'avance
DIX, TROIS FOIS PAR SEMAINE..$10 |

PAR BUILLITT, MAGNE & Cie.
No. 81, Rue Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS:
JEUDI MATIN, 6 JANVIER 1843

POUR PRÉSIDENT DES ETATS UNIS:
HENRY CLAY.

CLAY CLUB
Une assemblée de ce Club aura lieu ce soir, à 6 heures et demie, au local du Club, encoignure de l'Exchange Place et de la rue de la Douane.
On recommande la plus grande ponctualité.
GEO. C. LAWRASON, } Secrétaires
W. E. DELAVIGNE. }

Les Catholiques de la Nouvelle-Orléans sont invités à assister aux messes basses du 7e du courant, 6 heures ou sont dans la Rotonde de la Bourse, St. Louis, afin de prendre des mesures efficaces pour faire cesser les difficultés qui existent entre eux et le Clergé. *Le Grand nombre des Catholiques.*

MESSAGE DU GOUVERNEUR

Le message annuel du gouverneur que nous avons publié dans notre feuille d'hier est digne de la plus sérieuse attention, par la franchise des vues qu'il renferme et par la manière tout à la fois claire et puissante dont il les expose. S'il y a quelque passage de ce document auquel nous ne soyons pas disposés à donner une complète approbation, c'est celui qui a rapport aux lois financières adoptées à la dernière session. Les vices adoptés pour régulariser le système des banques ont eu le tort immense d'être souvent obscurs et dans plus d'un cas contradictoires, ils forment un chaos législatif qu'il serait important de débrouiller au plus vite, afin d'en faire sortir, si la chose est possible, une loi qui soit en harmonie avec la situation actuelle des affaires et qui nous garantisse pour l'avenir des déplorables perturbations par lesquelles nous avons été éprouvés pendant le cours de l'année dernière.

Le gouverneur, en parlant de ces perturbations, en peignant la prostration du commerce et la perte du crédit, attribue avec raison ces maux à la multiplicité des banques locales, qui, par une conséquence naturelle de leur force, se sont élevés après la chute de la Banque des Etats-Unis. On doit savoir gré à M. Roman de rappeler sans la cause première les maux sous ces, et nous le remercions encore d'avoir rendu cet hommage à la vérité que le gouvernement a fait en refusant, dès le début de fournir à la nation une banque et solide circulation nationale, à même la prudence du marin qui constate la position exacte de son navire par rapport au point de départ. L'oubli de ces principes de sécurité ne est un des caractères de notre époque, et c'est contre les suites funestes de cet oubli que le gouverneur a voulu nous prémunir. Quand on se rappelle que l'homme est le plus long et le plus expérimenté homme d'état qui ait jamais occupé le fauteuil présidentiel, qui a été pendant plusieurs années à la tête des finances et qui rejette dans la balance de l'opinion publique tout le poids de son immense autorité, on doit reconnaître que ce système qu'il a rendu à l'Etat mérite au moins d'être sérieusement pris en considération par quiconque veut sincèrement le bien de son pays.

Nous n'avons assez vu, un fait peut-être des plus importants à citer en faveur de ce système. Ce système fait ne cesse pas connaître qu'il soit inutile d'en donner une expérience complète à notre état. La avec empressement, avec attention par tous nos concitoyens, qui ont pu comme nous, juger par comparaison, ils auront reconnu qu'il renferme sous une forme peu développée un grand nombre d'informations précieuses et qu'il a en outre le mérite de ne pas être forte gloire. C'est sans contredit le meilleur message qui ait paru depuis plus d'une année.

INCENDIE MYSTÉRIEUX.—Nous annonçons avec peine, sur la foi de l'autorité la plus respectable, que les inquisitions relatives à l'incendie Mexicaine sont terminées et que les conditions de jugement ont été réglées à l'amiable.

Les journaux auront bien par-dessus qui seront touchés par les sot mise avec un intérêt de tout pour cent sur le capital. Dans le cas où il surviendrait quelque retard dans ces paiements, un nouvel intérêt de dix pour cent sera ajouté au capital. Ils sont du reste garantis par une hypothèque primitive sur les revenus et encore de la République.

Le Gouvernement conclue entre les deux gouvernements pouvait aussi avoir rapport aux réclamations aux celles d'un plus moderne caractère. On nesaurait que ce fut plutôt l'une ou l'autre satisfaisant que mortifiant de voir le Mexique le plus coupable de ne payer ses dettes. C'est un crime, et non a suivre.

LEGISLATURE.

Séance du 3 Janvier 1843.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.—M. J. Phelps de Claiborne prête serment.

M. Bailey présente une pétition, signée par un grand nombre de citoyens d'Orléans et qui contient la requête d'une Convention des deux Représentants de cette ville. Pétition renvoyée à un comité spécial. M. Winchester, appuyé à ce renvoi. Thibaudeau est de renvoyer des pétitions de ce genre aux comités permanents, et la pétition devrait être déposée sur le bureau et à l'appel de la Chambre. M. Bailey veut que les pétitions restent sur le bureau jusqu'à ce qu'on ait proposé un mode pour en disposer. Cette dernière est renvoyée sur la motion de M. Winchester, et la pétition est déposée sur le bureau.

A la suite de ce vote une discussion s'engage sur la validité du vote des Représentants dont l'élection est contestée. M. Wadsworth qui a le premier soulevé cette question M. Kendall, M. Brashear et M. Ogden prennent part à la discussion qui se prolonge jusqu'au moment où l'orateur consulte en faveur des membres contestés. La validité de l'appel de cette décision, mais elle est maintenue par 51 voix contre 20.

M. Ogden présente un bill pour la création d'une Cour d'appel en matière criminelle, et M. Rudd un bill pour l'amendement des articles 680, 681 et 682, du code de procédure. Ces deux bills sont renvoyés au comité judiciaire.

A la réception d'un message du Sénat, la Chambre nomme les Représentants qui doivent faire partie du comité chargé d'informer M. Mouton de son élection. Ce sont M. Wadsworth, Bryan et Broussard.

Les deux Chambres se réunissent pour vérifier le vote relatif à la Convention d'Etat. Le nombre total des votants est de 17,120. 13,206 ont prononcé pour la Convention, et 3,930 contre. La majorité en faveur est donc 9276.

La Chambre procède ensuite à l'élection des commissaires d'école. Ensuite, après plusieurs scrutins dont quelques-uns sont nuls, MM. Exton, Wickhoff, Huard et Fabre sont élus. La Chambre ensuite s'ajourne.

NOMINATIONS PAR LE GOUVERNEUR.

Lafayette Saunders, Robert Perry, Franklin Hardesty, pour être commissaires de la liquidation des affaires de la Compagnie du Chemin de Fer de Clinton et Port Hudson.

COUR DE CITE.

Affaire de la Mère Nolte contre l'abbé Perrodin—Opinion de Juge Preuss.—Avant hier matin il a été fait lecture à la Cour de Cité de l'opinion du juge Preuss, laquelle se termine ainsi:

"Il est ordonné, jugé et décrété que le jugement de la Cour inférieure est renversé et annullé, et que la Cour rendant le jugement qui aurait dû être rendu en première instance, ordonne actuellement, adjuge et décrète que jugement est rendu en faveur de la Municipalité No. un contre B. Perrodin, pour la somme de cinquante piastres, montant de l'amende demandée, les frais tant de la première instance que du nouveau jugement devant être payés par les deux parties."

J. P. Fitzgerald, aux Jean Pierre, h. d. c. l., a fait hier un affidavit par lequel le recorder Bertus, contre un nommé Charles Montarlet h. d. c. l., accusant celui ci d'assaut et batterie, commis à main armée sur la personne de Jean Pierre. Charles Montarlet n'a pas encore été arrêté.

[*Communiqué*]

Les remercîments les plus sincères sont offerts à qui de droit pour avoir fait enlever, mardi dernier, par deux tombereaux, les ordures qui se trouvaient amoncelées à l'encoignure des rues de la Paix et Bagatelle (dans la 3me Municipalité) et lesquelles ont motivé la communiqué qui a paru dans l'*Abeille* du 29 décembre.

PAR UN PROPRIÉTAIRE.

AFFAIRE DU SOMERS.—Une cour d'enquête présidée par le commodore Stewart a été organisée à New-York pour juger la conduite du lieutenant McKenzie commandant le brick Somers.

RÉDUCTION D'APPOINTEMENS.—La Législature de l'Alabama vient de faire passer un bill réduisant les émolumens du gouverneur de $3,000 à $2,500; ceux des juges de la Cour Suprême de $2,600 à $2,250; ceux des juges et chanceliers de la Cour de Circuit de $2,000 à $1500. Réduction totale $8,000.

STEAMSHIP GREAT WESTERN.—Ce navire à vapeur va reprendre le cours de ses voyages réguliers entre les Etats-Unis et l'Angleterre. Son premier départ aura lieu le 11 février prochain, époque à laquelle il partira de Liverpool.

BEAU DIVIDENDE.—L'ancienne compagnie d'assurance de l'Atlantique de New-York, aujourd'hui compagnie d'assurance mutuelle, vient de déclarer à ses actionnaires un dividende de 25 pour cent payable le 3 janvier courant, ce qui forme 389 1/2 pour cent payé en dividendes depuis l'organisation de cette compagnie, pendant novembre 1829.

LOI SUR LES FAILLITES.—Une résolution pour le rappel de la loi sur les faillites a été rejetée au Sénat de l'Etat de l'Indiana.

Un autre déficit—Le caissier de la Banque de l'Assurance maritime et contre l'incendie de Savannah, Georgie, vient de disparaître en laissant un déficit d'une vingtaine de mille piastres. Cette banque a entre les mains une garantie suffisante pour couvrir ce déficit.

ESPÈCES.—Le steamer Britannia qui est dernièrement arrivé à Boston, avait à bord un demi million de piastres en espèces.

On écrit de Pensacole, le 31 décembre :

MARINE.—"A son arrivée à Pensacole, le capitaine McIntosh, commandant la frégate *Fulmouth*, a trouvé les ordres qui l'attendaient et lui enjoignaient de retourner immédiatement aux côtes du Mexique. Le *Fulmouth* partira sous peu de jours pour sa nouvelle destination.

"Aussitôt après l'arrivée du *Missouri*, le capitaine Newton a donné ordre au *Dolphin* de se tenir prêt à faire voile immédiatement pour Campêche, afin d'assurer une protection au commerce américain, en cas de besoin. Le *Dolphin* partira demain ou après-demain."

Le président des Etats-Unis a reconnu M. Roger comme consul de France pour le port de la Nouvelle Orléans.

Sir Hudson Lowe, que les Anglais appellent le geôlier de Napoléon, et que les Français appellent plus convenablement le bourreau de l'Empereur, vient d'être nommé colonel en commandant le 50e régiment.

Un Anglais a dernièrement payé à Londres 640 livres sterling pour la bulbe d'une tulipe nouvelle, appelée *Céladelle d'Ancers*.

Le révérend John Dubois, évêque de New York, est mort le 20 décembre dernier.

EXTÉRIEUR.

MEXIQUE.

Par la gazette *Jackson*, arrivée samedi de Tabasco après sortie de Tuspan, une personne de cette ville a reçu une lettre particulière contenant la nouvelle qu'une révolution a éclaté le 18 du mois dernier à Tampico. Le but des révolutionnaires est de s'opposer à la réforme proposée par le congrès national et de soutenir la dynastie de Santa Anna. Les autorités civiles et militaires sont engagées dans cette révolution.

Nous tenons de la même source qu'une révolution semblable a éclaté quelques jours auparavant à San Luis-Potosi.

BUENOS-AYRES.

La barque Smyrna, capt. Day, arrivée le 23 à N. York, après une traversée de 43 jours, a apporté la nouvelle qu'il y avait dans le port, lors de son départ de Buenos-Ayres, une escadre sous le commandement du commodore Brown; la corvette des Etats-Unis *Decatur* devait appareiller dans ce port.

Le Pampero des Andes du 3 novembre, journal publié à Buenos-Ayres, contient les nouvelles suivantes qui ne laissent pas que d'être très importantes si elles sont vraies. Dans cette feuille, Rivera président de Montevideo, fait une alliance avec le parti Rio Grande — Bento Gonçalves a été invité à assister aux conférences du Congrès de Pavsandu, en sa qualité de président de la république de Rio Grande. En outre, les nouvelles de Montevideo, le chargé d'affaires impérial a immédiatement demandé ses passeports, de sorte que la guerre avec le gouvernement brésilien paraît inévitable.

FRANCE.

PARIS, 1er. Décembre 1842. — Le protocole du quintuple traité, qu'il faut maintenant appeler le quadruple traité de la fermeture des Dardanelles du fait de la France, cette conclusion d'une assez haute importance n'a pas causé la moindre sensation parce qu'elle était prévue d'avance, mais il n'en est pas moins vrai que la retraite du gouvernement français dans cette affaire inspire avec elle un motif de changements dans la constitution politique de la France. Un vote de la Chambre des Députés accordé par l'opinion qui a eut lieu pour dans les débats de la Chambre des Pairs, a triomphé de la négative royale en fait de traités, et ce triomphe prouve que dans les affaires grandes questions, fort extérieures qu'intérieures, le pouvoir politique aura toute puissance dans l'avenir, le pouvoir personnel ministériel.

Le ministère Belge a proposé aux chambres d'élever le droit sur le thé cents par 100 livres les droits sur le sucre Américain en Belge.

On sait que les quatre grandes Puissances, ou au moins celles-ci, la Grande Bretagne et l'Autriche, ont joint aux cabinet Français une énergique protestation contre l'union des douanes Belges et Prussiennes, projet qui déjà a été cédé aux instances locales. Cependant la Belgique et le Zoll Verein règlent à l'amiable leurs tarifs réciproques.

Le parti conservateur en ministériel a remporté hier une victoire électorale qui acquiert surtout un grand prix par la victoire avec laquelle elle a été remportée. La nomination du général Jacqueminot au poste de commandant en chef de la Garde Nationale laissait son siège vacant à la chambre. Le général, comme de juste, s'est présenté pour être réélu. Toutes les fractions de l'opposition se sont réunies pour le faire échouer et non seulement prêter aide le ministère d'un soutien zelé, mais encore jeter une note de blame sur le Roi et le cabinet s'il reçoit de sa promotion militaire. Leurs efforts ont été impuissans. M. Jacqueminot a triomphé.

Le tribunal de police correctionnelle s'occupe depuis près d'une semaine du procès intenté aux directeurs et autres agens responsables du chemin de fer de Versailles pour l'horrible accident du mois de mai dernier. Cette affaire est dramatique au plus haut point, il y a un intérêt extraordinaire par la nature des témoignages et des plaidoiries, aussi bien que par les discussions qui s'engagent sur la construction et la manière de diriger les locomotives. Le nombre des victimes est aujourd'hui constaté officiellement il s'élève à cent soixante! Dans ce nombre ne sont pas comprises deux personnes brûlées grièvement.

De nouveaux ouragans, de nouvelles inondations ont ravagé le Sud-Ouest et le milieu de la France, mais ces désastres n'influent pas sur la prospérité générale du pays. Jamais peut-être cette prospérité n'a été plus grande.

Le 29 novembre était au Théâtre Français une grande soirée : on jouait pour la première fois une comédie publiée par M. Scribe : "Le fils de Cromwell". Nous n'en dirons rien qu'un dernier succès pour le fécond vaudevilliste. La Presse aujourd'hui y consacre les colonnes de Louvet feuilletons; et les critiques conservateurs reprochent amèrement à M. Scribe les allusions mordantes, mais peu bienveillantes, qu'il a lancées à l'adresse de M. Guizot et de la Chambre des Députés.

M. de Metternich n'est pas mort ainsi qu'on l'avait positivement annoncé. R. W.

CANADA.—On lit dans le *Canadien* du 12 du mois dernier :

Sir Charles Bagot est sorti en voiture hier. Il paraissait très souffrant et semblait fort abattu. On dit que sir Charles trouvera la province si agitée qu'il sera rappelé de voyager, et que sir Richard Jackson conseillera le parlement au temps qui sera fixé, et gouvernera comme administrateur jusqu'à ce qu'il soit nommé un successeur à sir Charles et qu'il soit arrivé.

Le *Journal of Commerce* de New York, contient une lettre datée de Montreal, le 17 décembre, disant que le gouverneur Charles Bagot est tellement malade, qu'on désespère de le sauver.

GUEPES.

Voici quelques extraits des *Guêpes* :—D'ALPHONSE KARR : Petit Dictionnaire.

ADULTÈRE.—Les peines infligées à la femme adultère ont singulièrement varié jusqu'à nos jours.

Les Lacédémoniens lui arrachaient les yeux.

La loi de Moïse la condamnait à mort.

Chez les anciens Saxons, on la pendait et on la (brulait,

Le roi Canut, chez les Anglais, ordonnait que la femme adultère eut les oreilles coupées.

Chez les Egyptiens on lui coupait le nez.

Par la loi Julia, chez les Romains, on lui coupait la tête.

En Crète, on l'obligeait à porter une couronne de laine et on la faisait cracher.

Aujourd'hui, en France, quand une femme est surprise en adultère, on se mouche de son mari.

AMAZONES.—Les anciennes Amazones se brulaient, dit-on, un sein, afin de tirer plus commodément de l'arc; les amazones modernes, au contraire, loin de diminuer aussi brutalement leurs attraits, ont adopté un costume qui en montre, au moyen de jupes de crinoline et de gaze, un peu plus que la plupart n'en ont réellement.

ANGLAISE.—Les femmes s'en servaient à une époque où elles comprenaient qu'il était plus beau d'inspirer des vers que d'en faire soi-même. Beaucoup ont remplacé l'aiguille par la plume; quelques-unes par le cigare.

AMOUR DU PEUPLE.—C'est un rôle qu'on joue et pas autre chose; c'est un emploi qu'on adopte en montant sur la scène politique, on joue les amis du peuple, comme sur d'autres théâtres on joue les Tartufe les Scapins, etc.

Les prétendus amis du peuple l'ont de tout temps jalousé à la paresse, à la pauvreté, à la révolte, à la prison et à la mort.

BANQUE.—Campagne des parisiens. Le parisien fatigué de l'air épais de la ville, va respirer l'air pur des champs ; il va dans un village où les maisons sont entassées dans la boue; il dîne dans un salon de 150 couverts, et revient enchanté de sa journée et de ses plaisirs champêtres.

BONNE.—*Une bonne personne*, dans la bouche d'une femme qui parle d'une autre femme, veut dire que la femme dont elle parle est laide, mal faite et bête. C'est à dire qu'elle a la bonté de n'être pas une rivale possible.—*Une femme bien faite* est une femme que rien ne saigne et qui a des marques de petite vérole.

C'EST un fait étrange mais qu'rien est pas moins réel que le baume garanti de Columbia, de Comstock & Sons, 59, rue des Maguins, empêche les cheveux de tomber et tient la tête constamment propre, donne de la force et de la vigueur à la circulation et empêche les cheveux de changer de couleur et de grisonner. Plusieurs centaines de ces cheveux ont voulu détruire la réputation de ce baume sans pouvoir y réussir. Quiconque en aura usé une seule fois, ne voudra plus depuis lors autres et de son parfum.

BALSEPAREILLE DE SAND,

La Découverte de l'imprimerie au quinzième siècle a contribué plus puissamment à améliorer la condition intellectuelle de l'humanité, que tout autre événement depuis le commencement de l'ère chrétienne. Depuis cette époque jusqu'à celle à laquelle nous sommes arrivés, la presse a toujours marché une grande et puissante influence sur les destinées de l'homme. Semblable à l'influence de la presse sur le monde de l'homme, est celle de la Salsepareille de Sand sur son physique. Elle montre sa puissance curative et réparatrice, en faisant disparaître les maladies et en ramenant avec la vigueur et la force de système affaibli, en enlevant les germes de la maladie, et en rétablissant la bonne circulation du fluide vital. De là toutes maladies provenant d'une impureté ou pauvreté du sang, telles que scrofules, teignes, dartres, &c. sont radicalement guéries par son emploi. Toute affection de la membrane muqueuse telles que catarrhes chroniques, détruisent depuis les fausses narines jusqu'à la jugulaire; aussi les rhumatismes scientiques, douleurs et gonflement de la partie supérieure du dépôt, sont soulagés par ce remède puissant.

Préparé et vendu en gros et en détail, et pour l'exportation par H. B. Sands & Co., droguistes et chimistes, fabricants, 378, Broadway, encoignure de Chamberstreet. New-York.

Vendu à la Nouvelle-Orléans, en gros, en détail et pour l'exportation à leur bureau du Sud, rue St. Charles, No. 12.

Et aussi chez SICKELS & Co., 40, rue du Canal, et ANDREW OLIVER & Co.81, rue de Chartres.

Etches tenu des apothicaires et marchands-droguistes des Etats-Unis.

PRIX.—$1 la bouteille.

Six bouteilles pour $5.

IMPORTANT.—Inutile pour demander la Salsepareille de SAND, non une autre.

Extrait Odontalgique pour le mal de dents.

Cet article n'est pas offert au public comme un de ces remèdes universels applicables à toutes les différentes formes de cette maladie pénible ; il a obtenu de succès que lorsque la douleur provient d'une exposition de la membrane interne: dans ces cas il fera invariablement disparaître la plus violente maladie de dents et en arrêtera graduellement le nerf en moins de 24 heures, sans aucune douleur, après quoi en suivant un nouveau traitement on peut rendre l'usage à la dent.

Comme beaucoup de personnes pourraient douter de ce qu'il vient d'annoncer, le soussigné croit qu'il n'est pas inutile de prier les malades de s'adresser aux personnes suivantes qui pourront en parler par expérience, ou à quelques-uns de leurs amis, on remarquera aussi que le soussigné est parfaitement connu et peut donner de bonnes références. On ne paiera rien jusqu'à ce que l'opération ait été faite avec succès.

B. G. M. Scott,	Dr. W. H. Jengordon.
J. W. Blanton,	Dr. W. B. Dobson.
H. B. Page,	C. P. Young.
Cap. Dorsey,	G. W. Tobin.
J. R. D Donovan,	W. J. Morhead.
W. W. Wettenburg.	Dr. Hanney.
E. B. Osborn.	

N. B.—A l'aide d'un puissant microscope, plusieurs opérations des deux dernières années ont été vues pour les personnes dont les affaires les occupent dans le journal.

B. F. SMITH, Chirurgien Dentiste
117 Douane.

6 janv

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIÉS.

Navire Fairfield, Wilson, New York, J W Stanton & co
Kajacobis, Bartlet, Liverpool, L. D. Usle,
James Edward, Webster, New York, T. Usle,

T & S Toby & Bogart
Hamilton Johnston, Boston, Grinnen & Bro
Persia, Johnston, Boston, F M Wells & co
Virginia, Bellis, Hull, B & J F Whitney
Arkansas, Burgess, New York, A Cohen
Robt. Parker, Dwight, Liverpool, J H Ashbridge
Barque Mediterranée, Bauchain, Cette, J Alexander
Brick Corsvane, Kohlman, Rio de Janeiro, Geo Green & Bro

Barque Bastion, Richmond, A & J F Wharton
Goal, Convert, Gardiner, Bare Vermillion, Bridges & Bro
Tarry Not, McIntire, Grand Caribou, Capt

ARRIVÉS

Bateau de remorque Lion, Finnager, de Passes—avec la barque Ceylon.

Bateau de remorque Girafe, Whon, des Passes—avec les bricks Eclair, Commerce et Lincoln.

Bateau de remorque Atlantic, sprinkle, des Passes, avec la barque Mauran, et les bricks Grand Turk et Orléanais

Navire Fairfield, Wilson, de New-York.

Barque Mauran, Williams, de Warren, R I

Brick Grand Turk, Nichols, de Boston, Ms.

Brick Orléanais, Meisser, de Nagget-Island, Bahame

Brick Williams, Bacon, de Pensacole.

Brick Lincoln, Dyer, de Kingston, Ja.

Brick Commerce, Blanchard, de Kingston, Ja

Brick Lincoln, Wooster, de Thomaston.

Goal Charles, Rollaby, de la Havane.

Steamer Missouri, Grice, de Mobile—à la Balise

" Osceola, Pease, Columbus.

" Louisiane, Ransa, Bayou Sarte.

" Paragon, Bowman, Natchez.

" Bienté Valley, Pugan, Cincinnati.

" Brick Henry, Dorsey, de Port-Gibraltar.

" Maid of Kentucky, Lillard, Natchez.

" Corsair, Atchutt, Portsmouth.

☞ Pour la liste complète des bateaux en charge dans les différens ports étrangers et du Nord pour la Nouvelle Orléans, voir la page neuf.

DERNIÈRES DATES.

New-York	déc 24	Londres	déc 3
Boston	de 22	Liverpool	déc 4
Baltimore	de 24	Paris	nov 25
Washington	de 23	Havre	nov 3
Philadelphie	de 25	Bordeaux	nov 18
Charleston	de 27	Cadix	nov 19
Havane	de 24	Mexico	nov 22
Galveston	de 29	Tampico	nov 26

Association des Vétérans de la Louisiane en 1814-15.

Les membres de cette association sont invités d'assister à la réunion à la Bourse de Citoyens, Lundi prochain, 9 janvier à 8 heures du soir.

3 janv—2 H. W. FALCONER, Secrétaire.

☞ Le navire VIRGINIA, capitaine Bates, sera expédié aujourd'hui pour le Havre. Les chargeurs sont invités à se hâter pour leur manifester à bord ou à terre.

3 janv. b. & J. F. WHITNEY, 72 Camp

☞ Le capitaine et les consignataires de la barque st. Jacques LANARKSHIRE ne seront pas responsables des dettes que pourrait contracter l'équipage.

4 janv WM. FREHN, 66 Douane

Nouvelle-Orléans, le 4 janvier 1843.

☞ Mr. Pedro Nolasco de Lema, réside dans les îles de la paroisse d'Orléans, et je prie de se présenter au bureau du soussigné, pour y prendre connaissance d'une affaire qui l'intéresse A. BAUDOUIN,
3 janv—3 53, rue Royale.

Nueva Orleans, 4 de Enero 1843.

Si el señor don Pedro Nolasco de LEMA se halla en esta ciudad, recibirá un aviso de alguna importancia si se presenta en la oficina de
A. BAUDOUIN,
5 de enero—3 53, calle Real.

COMPAGNIE DE LA BANQUE DU GAZ DE LA NOUVELLE-ORLEANS

Nouvelle-Orléans, le 3 Janvier 1843.

Une assemblée du Comité, les règles suivantes ont été adoptées :

AVIS est par le présent donné, qu'le dateur de ce jour, la Compagnie fera jouvenir le gaz en tout lieu ou se trouve la tuyauterie des susdites compagnies, sans frais que ce soit, sera assurés que les installations ont été placées dans des lieux convenables qu'elles sont bien faites et sont à l'abri de l'échappement de gaz; le tout d'après les règles suivantes :

Le maître doit, dans tous les cas, être fourni par la Compagnie.

Les tubes et installations pour la circulation du gaz le long des murs, après qu'ils auront dépassés la mètre, pourront être posés par tout ouvrier connu et approuvé par le consommateur ou le propriétaire du lieu, sujets toutefois à l'inspection et à l'approbation de la Compagnie ou de ses agens autorisés.

Toutes les vis employées en plaçant les tubes de gaz dans l'état Sto de la dite Sanne doivent être de la Compagnie, et on ne pourra se servir d'aucun tube autre que ceux fournis par la Compagnie allouse maintenant, ou pourra être ci-après autorisé. Tous les tubes et installations de gaz maintenus et approuvés par un inspecteur comme par Compagnie; avant qu'ils ne soient placés, et de nouveau examinés et approuvés après leur placement.

L'inspecteur sera un tout temps prêt à examiner les appareux et résidences de personnes qui feront des demandes de gaz, après trois jours d'avis, sans demander de rétribution;

Les ouvriers qui entreprendront des travaux pourront se procurer de la Compagnie, et à des prix très modérés, tous les objets nécessaires pour les installations de gaz.

JAMES ROBB,
5 janv—10, 8pc Chairman du comité du gaz

AVIS.

A la société existant autrefois sous les noms de J. P. Freeman & Co. à la Nouvelle Orléans, et Freeman & Williams, à Rahway, New Jersey, étant arrivée à son terme, le terme du courant, est dissoute à dater de ce jour.

Mr. J. P. Freeman a été seul autorisé à employer le nom de la société en liquidation.

J. P. FREEMAN.
C. C. WILLIAMS.

N. B. Mr. Henry H. Lee, ayant acheté les valeurs de la maison J. P. Freeman & Co. procédera à la liquidation des affaires à son comptoir, rue des Magasins, No 9.

5 janv—

UNE Dame française, parlant les langues anglaise et espagnole, et pouvant donner les meilleures références additionnelles, désirerait trouver ; je se placer comme institutrice dans une famille particulière. S'adresser rue Apollon, au 12. 5 janv—3

LEFEVRE, chapelier de Paris, donne des cours de chapellerie, sur chapeaux, lui engraisser, remet les vieux à neuf, et en vend à très bas prix.

5 jan—3 Rue St. Pierre, entre Chartres et Royale.

A VANCES—Le soussigné fera des avances libérales sur consignations de sucres, melasses, cotons, tabacs et autres produits à MM. P. Harmony's Neplews, et Howband & Abeinyall, et à ses ame de Havre et de Philadelphie.

6 janv A. BAUDOUIN,
53, rue Royale.

VIN Château Margaux de qualité supérieure—100 caisses à vendre par
6 janv J. L. DONAMETTE, 49, Conti.

CADRES dite passe-partout pour les épreuves du Daguéréotype sont à vendre par
6 janv J. L. DONNAMETTE, 49, Conti.

CHOCOLAT—100 caisses No. en débarquement du navire Ch. Vernier Ch. Vernier et en vente par
5 jan WIGGIN & DAVENPORT, 68 Magasins

CORDES, 1 Paile d'emballage—150 rouleaux cordes, et 1er pièce toile, reçues par le Nashville et à vendre par
6 jan WIGGIN & DAVENPORT, 68 Magasins

A MIDON—100 caisses amidon de Cincinnati à vendre par
6 jan WIGGIN & DAVENPORT, 93, Magasins

SAVON—1000 caisses et demi caisses Savon de Boston, à vendre par
6 jan WIGGIN & DAVENPORT, 68 Magasins

CHANDELLES—500 cajesse blanc de baleine, à vendre par
27 déc WIGGIN & DAVENPORT.
6 jan 68 Magasins

FARINE—1,200 barils en débarquement d'un chaland, à vendre par SHULTZ, HADDEN & LEACH.
6 jan 26 Foydras

CERISES à l'eau de vie—Nouvelle récolte de Badin Frères, dernièrement reçues. à vendre par
6 janv CANTIN, DABAN & Co. 16, rue St. Louis

GRAINE de Coton—Le soussigné vient de recevoir une grande quantité de graines de coton du Petit Golfe, garantie de la récolte de 1842.

Aussi—30 boisseaux de graines de coton d'espèce à vendre à des prix modérés.
6 jan 11 Commune.

CAFE de la Havane—100 sacs café de première qualité, en débarquement du steamer Alabama, à vendre par
GEO. E. CLIFFORD, 47 Poydras,
21 déc encoignure Magasins.

FROMAGES.

SEUL dépôt des véritables Fromages de Neufchâtel; en Suisse, conservés dans leur fraîcheur primitive, récemment arrivés par le Louis XIV.

Au magasin de papiers peints, rue de Chartres, 168.
26 déc—6

A VENDRE—Une grocerie. S'adresser à l'encoignure des rues d'Orléans et Bourgogne. 19 déc—18

CHANGEMENT DE DOMICILE.—R. G. ROBBS a l'honneur d'informer ses connaissances et le public en général, qu'il a transporté son comptoir à son ancienne résidence, No. 19, rue de la Douane. 20 déc

A RTICLES DIVERS—1000 caisses blanc de baleine de New-Bedford,
1000 Lattblets cloux en fer de Suède,
600 do do do américains,
500 sacs café de Rio,
100 rouleaux cordages de Manille et goudronnés,
50 tierçons riz,
500 caisses raisins M. R.
50 barriques huile de baleine,
A vendre par GEO. E. CLIFFORD, 47, Poydras
20 déc encoignure Magasins.

No 14,600—Pierre Crosier—Vs. ses créanciers.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—présent l'honorable Charles Maurian, juge—4 janvier 1843—Il est ordonné que toutes personnes intéressées soient à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le tableau de distribution enregistré dans cette affaire par le syndic ne devrait point homologué et les fonds distribués selon sa teneur.

Par ordre de la Cour—Bureau du Greffier—Nouvelle-Orléans, 4 janvier 1843.

ARMAND PITOT,
Greffier.

6 janv—9, on 10

No. 10,448—J. A. Vues vs. ses créanciers pour un attermoiement.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—présent l'hon. Charles Maurian, juge—4 janvier 1843.

Sur lecture et enregistrement des pétition et cédule dans cette affaire, il est ordonné par la Cour, que les créanciers de J. A. Vues s'assemblent en l'étude de Charles Boudousquié, le 7 février 1843, pour délibérer les raisons pour lesquelles la demande du pétitionnaire ne devrait pas être accordée, et en même temps, toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont suspendues. Il est de plus ordonné que M. W. Barbe, greffier, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Par ordre de la Cour—Bureau du Greffier—Nouvelle-Orléans, 4 janvier 1843. ARMAND PITOT
6 janv—2 jrs Greffier.

A L'OUER—Ensemble ou séparément, jusqu'au 1er. novembre prochain, le premier et deuxième étage de la maison Conti, No. 61. Un ou deux ménages familiers pourraient avoir ces appartements à bas prix en s'adressant de suite au magasin 49, Conti.

6 janv

COMPAGNIE ET BANQUE DU GAZ DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Une élection tenue aujourd'hui, pour les directeurs de cette institution, les personnes ci-après nommées ont été élues pour l'année courante:

James Robb

R. Vestman,	B. Franklin,
J. Smith,	David Heran,
C. J. Wood,	James L. Bogert,
E. S. Herriz,	J. U. Payne,
G. W. Wilson,	N. H. Chamberlin,
	J. W. HOUSTON,
	Caissier.

3 Jan—3

AVANCES—Le soussigné fera des avances sur connaissements de sucre à ses correspondans à New York et à Philadelphie. J. ALBERT,
1 déc 32 St. Louis

MUNICIPALITE No. 1.

Trésorerie du Département de Police.

AVIS est par le présent donné aux contribuables de la dite Municipalité, que la collecte des taxes sur propriété réelle et sur esclaves, pour l'année 1843, commencera le 1er. janvier 1843.

17 déc—10 A. J. GUIROT, Trésorier.

LE capitaine C. Laurent, dernièrement arrivé de France, est prêt à prendre du commandement du steamer Clipper, profite de cette occasion pour remercier bien sincèrement ses nombreux amis et connaissances du parcours qu'ils lui ont donné pendant le cours de l'année qui vient de finir, et les prie respectueusement, ainsi que le public, qu'il vient de former une société avec mes navres M. G. Gauche de Lisle, pour faire des affaires de commission en général; ils espèrent par leurs efforts et la connaissance qu'ils ont de la place, obtenir les prix les plus avantageux pour les produits de toutes espèces qui leur seront envoyés en consignation.

C. LAURENT & GAUCHET DE LISLE,
21 déc—0/f 16, Nouvelle Levee, entre Bienville et Conti

GRAND ASSORTIMENT.

DE VINS FINS A PRIX REDUITS

VIN de Lafitte—Vin de Château Haut Biron (depot special chez le soussigné par le nouveau propriétaire, M. Eugène Larrieu), successeur de Beyerman) Vin Grand Larose (château de la première de M. Bolignerie, reçu directement; Vin Château Lafitte 1811; St. Julien (nul (Paul Vignes, vieux St. Estèphe, Château Margaux, Chambert Medoc, vins blancs Haut Barsac, Haut Sauterne, château d'Yquem, en caisse de 12 et 24 demi bouteilles, &c. &c.

Vins du Rhin—Hockeimer, Markobrunner, Niersteiner, Brannenberger, Johannesberg &c. &c.

Vins de Bourgogne—Chambertin, Volnay, Clos de Vougeot (marque Lvasseur)

Champagne pointe supérieure—des marques connues de Phanix, Grape, Fanny Keller, Bocchus, Billeay mousseux.

On trouvera chez le soussigné les meilleures qualités de vins, eau de vie et liqueurs soit en barriques, en caisses et à la douzaine à des prix très réduits.

J. E. LORELLE,
31 déc Enregistrer Royale et Douane

A LA VILLE DE PARIS.

Magasin de confiance

Encoignure Royale et Orléans, maison de M. Vignié.

ATE. BARRAUD a l'honneur de prévenir les Dames de la Nouvelle-Orléans et environs qu'il vient de recevoir par les derniers arrivages de France, un grand choix de MARCHANDISES de goût le plus nouveau et à très bon marché, nouveautés qu'elles ne trouveront que chez lui.

Joins toujours pour hommes et enfans, belles crevattes longues et carrées, dessins de cette saison; jolies fantaisies en soie et impressions pour robes, idem pour enfans, et en fil d'Ecosse, châles-cols de la forme la plus nouvelle et très beaux, pour hommes, cannes et parapluies, portefeuilles, ridicules, nécessaires, gants, bretelles et tout pour hommes.

Grenadine et marquises pour dames, petits parapluies fins, tricots en filet et velours, dentelles, blondes, arlet et or, bourses de soie, coiffettes de bourses et glaces, jolies pour dames, peignes, brosses, parfumerie, savons, pommades, cosmétiques, gants chevreaux et filet, dans un Bazar, toutes pour dames, mouchoirs de batiste, unis et brodés, jarretières pour dames, fil de saxons, dite des planches, dites en tapisserie, ciseaux,